



LE LIVRE ROSE :

*Orientations générales pour
l'avenir du Canada*

Volume II

Caucus libéral féminin, 2007

Il y a un an, le caucus libéral national féminin a écrit et publié le *Livre rose* : *Orientations générales pour l'avenir du Canada*, qui décrivait un idéal pour certaines questions politiques. À cette époque, le caucus féminin s'était engagé à rédiger une suite à ce document. Voilà pourquoi je suis ravie de présenter le volume II du *Livre rose*.



Le volume II porte sur les violences faites aux femmes, le logement, les femmes autochtones, les immigrantes et les réfugiées, et les femmes en milieu rural. Tout comme dans le passé, nous avons basé nos recommandations sur les discussions à l'interne et les consultations avec les représentants des organismes qui œuvrent au nom des femmes.

Les réactions positives des groupes et des particuliers envers le volume I du *Livre rose* ont été encourageantes. Cela a révélé que les femmes au Canada sont déterminées à poursuivre la lutte en faveur de l'égalité entre les sexes. Elles ne se laissent pas bernier par l'action du gouvernement actuel, qui prétend soutenir les femmes mais qui, en réalité, mine systématiquement les moyens dont disposent les groupes de défense des droits des femmes pour continuer leur travail.

On me demande souvent ce que les organismes de défense des droits des femmes ont accompli et si nous avons vraiment besoin d'eux. Ma réponse est oui, nous avons besoin des groupes de défense des droits des femmes. C'est grâce à ces organismes dévoués que :

- Les prestations de maternité et parentales font partie du régime d'assurance-emploi.
- L'immunité a été levée pour les hommes qui violent leur épouse.
- Les agressions envers un époux sont criminelles.
- Les dossiers confidentiels des victimes de violence sexuelle sont protégés devant la justice.
- La clause de l'égalité des droits a été introduite dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Il est important de noter que rien de tout ceci n'aurait été possible avec le gouvernement actuel. La suppression du Programme de contestation judiciaire et de la Commission du droit en 2006, et les changements drastiques apportés à Condition féminine Canada posent d'énormes problèmes aux organismes qui œuvrent en faveur de l'égalité entre les sexes.

Le caucus libéral national féminin continuera à œuvrer en faveur des femmes au Canada. Nous ferons cela en élaborant des orientations pratiques et progressistes, en soulevant à la Chambre des communes les problèmes des femmes, et en travaillant avec les organismes de défense des droits des femmes, pour veiller à ce que celles-ci ne soient pas réduites au silence à cause des mesures régressives de l'actuel gouvernement.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les membres du caucus libéral national féminin pour leur travail acharné dans le développement des idées du volume II du *Livre rose*. Je voudrais également dire merci aux nombreux organismes qui nous ont fait part de leurs idées et de leurs commentaires. Votre contribution est inestimable.

Bien cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Belinda Stronach', with a stylized flourish at the end.

*L'hon. Belinda Stronach, C.P., députée (Newmarket-Aurora)
Présidente, Caucus national libéral féminin*

Dans la foulée du succès du volume I du *Livre rose : Orientations générales pour l'avenir du Canada*, le caucus libéral féminin est ravi de vous présenter le volume II de ce *Livre rose*.

À la suite de la publication du volume I en automne 2006, j'ai participé à une série de tables rondes avec des femmes aux quatre coins du pays, pour avoir leur avis sur nos orientations et pour tenir compte de leurs recommandations dans l'élaboration du volume II.

Les recommandations des femmes des zones rurales, des femmes des Premières Nations et des femmes inuites, des femmes âgées, et de bien d'autres encore ont participé à l'élaboration des orientations sur la sécurité économique des femmes. Le volume II met l'accent sur les problèmes auxquels sont confrontées les Autochtones et les Inuites, les femmes victimes de violences conjugales, les immigrantes et les réfugiées, les femmes ayant besoin d'un logement convenable et abordable, et les femmes vivant dans les zones rurales du Canada.

Le gouvernement conservateur oublie les femmes et refuse de financer des recherches constructives et des efforts en faveur de la défense des droits de femmes, ce qui améliorerait leurs conditions de vie. Au même titre que mes autres collègues du caucus libéral féminin, je continue de m'engager fermement à lutter pour l'égalité des sexes et d'œuvrer pour changer les politiques rétrogrades du gouvernement conservateur.

Bien cordialement,

A handwritten signature in cursive script that reads "Maria Minna".

*L'hon. Maria Minna, C.P., députée (Beaches-East York)
Porte-parole de l'opposition pour la Condition féminine*

Depuis son arrivée au pouvoir en 2006, le gouvernement conservateur a largement eu l'occasion d'améliorer le sort des femmes au Canada. Il ne l'a pas fait. Malheureusement, le gouvernement fait des jeux politiques avec le Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada. Le retrait du mot « égalité » des objectifs de ce programme et le refus de financer les groupes qui luttent pour le changement ont eu un véritable impact sur les moyens qu'ont les femmes de se faire entendre.

Le caucus libéral national féminin travaille d'arrache-pied pour faire preuve d'esprit d'initiative en ce qui concerne les questions stratégiques importantes pour les femmes. Le volume I du *Livre rose* publié en 2006 a été bien accueilli par les femmes aux quatre coins du pays. Les femmes nous ont dit que nous faisons la différence dans leur vie et que nous étions sur la bonne voie. Le volume II continue le travail amorcé dans le volume I. Je crois que nous nous dirigeons dans la direction que les femmes elles-mêmes ont choisie et que c'est un bon début.

Je suis fière d'être membre du caucus libéral national féminin. Je crois qu'avec la publication des volumes I et II du *Livre Rose*, mes collègues et moi avons contribué de manière importante à faire avancer la question de l'égalité entre les sexes au Canada.

Bien cordialement,



Y. Ratansi

*Yasmin Ratansi, députée (Don Valley East)
Présidente du Comité permanent de la condition féminine*

Table des matières

Lettre de Belinda Stronach, présidente du caucus féminin	i
Lettre de Maria Minna, porte-parole chargée de la condition féminine	ii
Lettre de Yasmin Ratansi, présidente du Comité permanent de la condition féminine	iii
LE LIVRE ROSE : Orientations générales pour l'avenir du Canada, volume II	
Introduction	7
La violence faite aux femmes	9
Le logement et le sans-abrisme	12
Les femmes en milieu rural	15
Les femmes autochtones	18
Les immigrantes et les réfugiées	22
Livre rose : volume I – Résumé	25
Membres du caucus libéral national féminin	27



LE LIVRE ROSE :

Orientations générales pour l'avenir du Canada, volume II

Introduction

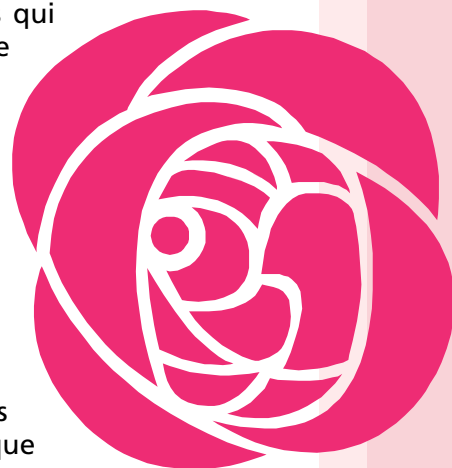
À l'automne 2006, le caucus libéral national féminin a publié le *Livre rose : Orientations générales pour l'avenir du Canada, volume 1*. Ce document définissait un idéal progressiste visant à faire avancer l'égalité sociale et économique des femmes et des hommes.

Les réactions au *Livre rose* ont été incroyablement favorables. Des commentaires de particuliers et d'organismes de lutte pour l'égalité ont appuyé les solutions proposées par le caucus féminin. Un des membres de la direction de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFIA) a déclaré ce qui suit : « Nous sommes ravies de connaître les recommandations du caucus libéral féminin parce qu'elles témoignent des efforts déployés par les associations féminines en faveur de l'égalité pour les femmes au Canada. Les orientations définies dans le *Livre rose* aideront à réduire l'insécurité économique des femmes. »

À l'époque, la présidente du caucus, Belinda Stronach, a répété que le *Livre rose, volume I*, n'était que le commencement et que d'autres recommandations seraient formulées après la tenue de consultations auprès des associations de femmes et d'autres organismes qui cherchent à améliorer la qualité de vie des femmes et de leur famille.

Le *Livre rose, volume II*, est le résultat de ces consultations et traite des questions relatives aux violences faites aux femmes, au logement, aux femmes autochtones, aux immigrantes, aux réfugiées et aux femmes qui vivent en milieu rural. Le *Livre rose, volume II* poursuit le travail accompli dans la première publication et devrait faire partie d'un document en évolution qui sera enrichi.

Le caucus féminin comprend que l'insécurité économique est une des causes premières de l'inégalité des femmes et que cela les empêche de participer en égales à tous les aspects de la vie de la société. Comme l'explique le *Livre rose, volume I*, la pauvreté a plusieurs formes et de multiples dimensions. La pauvreté englobe beaucoup plus que le fait de ne pas avoir assez d'argent pour avoir un niveau de vie décent. Cela peut être un accès limité à l'éducation ou des qualifications professionnelles et une formation linguistique



insuffisantes pour les immigrantes, un logement trop cher qui ne convient pas ou des services de garde d'enfants insuffisants. La pauvreté est inévitablement liée à la fragilité des femmes face à la violence et à leurs possibilités de mettre fin à une relation de violence. Ces obstacles, parmi d'autres, sont accrus par des facteurs comme la race, l'ethnie, la culture, la classe sociale, la langue, la géographie (milieu urbain par rapport à milieu rural) et la nationalité.

Le caucus des femmes croit fermement qu'il est temps d'arrêter de traiter les symptômes de la pauvreté par des mesures au coup par coup sans lien les unes avec les autres. La meilleure manière de lutter contre ce problème est d'élaborer une stratégie fédérale en ce sens, dotée d'un cadre d'action et de reddition de comptes.

C'est dans cet esprit que les propositions d'orientations présentées dans le *Livre rose, volume II*, ont été rédigées, afin d'accompagner les précédentes recommandations et d'être intégrées à un plan de grande envergure. Le caucus féminin réaffirme l'engagement pris dans le volume 1 du *Livre rose* selon lequel un gouvernement libéral collaborera avec les provinces et les territoires afin de créer une stratégie fédérale de réduction de la pauvreté.

Le Canada est un pays prospère qui, en 2006-2007, a dégagé un excédent budgétaire de 14,1 milliards de dollars. Même en suivant des prédictions prudentes concernant la croissance économique, les économistes prévoient que cet excédent demeurera supérieur à 10 milliards de dollars annuellement pour les deux prochaines années. Assurément, il n'y a pas de moment mieux choisi pour s'attaquer à la pauvreté et aider des milliers de Canadiens défavorisés à améliorer leur qualité de vie.

La violence faite aux femmes

Introduction

La violence faite aux femmes a plusieurs formes. Elle peut être physique (coups de poings, coups de pieds, étranglement), sexuelle (viol, prostitution sous contrainte), verbale ou psychologique (insultes répétées, menaces, isolation forcée) ou financière (saisie du salaire ou interdiction d'utiliser les revenus familiaux), ou prendre la forme du harcèlement (attention persistante et non désirée).¹ Les femmes ne peuvent connaître l'égalité si elles sont victimes de violences dans leur vie quotidienne. Le contraire est aussi vrai : l'inégalité des femmes les fragilise face à la violence et limite leurs possibilités de mettre fin à une relation de violence.



En 1991, le Comité canadien sur la violence faite aux femmes a reconnu les liens entre l'égalité et la violence. Le Comité s'est aussi engagé à faire de l'égalité pour les femmes et de l'élimination de la violence faite aux femmes des réalités. Il y a certes eu certains progrès au cours des dix dernières années, mais beaucoup trop de femmes au Canada sont toujours victimes de violences de la part de leur compagnon.

Le caucus féminin propose la définition d'une stratégie fédérale de réduction de la pauvreté, qui permettrait de lutter contre la violence faite aux femmes et qui intégrerait les options politiques présentées dans ce document et dans le *Livre rose, volume I*, au sujet de l'équité salariale, d'un système national de garde d'enfants, d'une réforme du régime de retraite et du prolongement des prestations parentales et des prestations de maternité. S'attaquer au problème de cette manière favorisera considérablement l'égalité pour les femmes et réduira le taux constant de violence subie par les femmes.

Contexte

En 2006, au Canada, on comptait 553 refuges pour femmes. Au cours de l'année précédente, ces refuges ont accueilli 105 711 femmes et enfants à leur charge.²

Près des trois quarts des femmes qui se sont rendues dans des refuges en 2006 étaient victimes de violences. Les autres ont été admises pour d'autres raisons, comme des problèmes de logement.³

1 Feuillet d'information de l'ICREF – La violence faite aux femmes et aux jeunes filles – 2002

2 Statistique Canada, *Les refuges pour les femmes violentées au Canada, 2005/2006* – Catalogue no 85-002-XIE, Vol.27, no 4

3 Statistique Canada, *Les refuges pour les femmes violentées au Canada, 2005/2006* – Catalogue no 85-002-XIE, Vol.27, no 4

Parmi les femmes accueillies pour cause de violences, 66 % d'entre elles fuyaient des violences psychologiques, 55 % des violences physiques, 41 % des menaces, 37 % l'exploitation financière et 23 % des violences sexuelles.⁴

Plus de la moitié (51 %) des femmes qui fuyaient des violences ont été hébergées en centre d'accueil avec leurs enfants et 67 % de ces enfants (1 998) avaient moins de 10 ans.⁵

La violence conjugale touche tous les groupes sociodémographiques, mais certains segments de la population sont plus touchés que les autres. Les femmes qui sont jeunes, qui vivent en union de fait, dont la relation dure depuis trois ans ou moins, qui sont autochtones ou dont le compagnon est alcoolique risquent davantage de subir des violences de la part de leur compagnon.⁶

Il y a eu 4 490 homicides résolus entre 1994 et 2003, dont 1 695 (38 %) ont été perpétrés par un membre de la famille. Les homicides de conjoints constituaient environ 18 % de tous les homicides résolus et près de la moitié (47 %) des homicides commis par un membre de la famille. Les femmes courent plus de risques que les hommes de se faire tuer par leur conjoint. En effet, en 2005, le taux d'homicide de conjoints commis contre des femmes était cinq fois plus élevé que celui concernant les hommes.⁷

Les femmes risquent aussi davantage de souffrir de blessures physiques et de craindre pour leur vie suite aux violences infligées par leur compagnon. Dans l'ensemble, 13 % des victimes féminines qui ont rapporté des violences conjugales dans l'enquête sociale générale de Statistique Canada de 2004⁸ ont indiqué avoir eu besoin de soins médicaux, comparativement à 2 % des hommes victimes de violence conjugale.⁹

Options d'orientation

Le caucus féminin croit que pour vaincre la violence faite aux femmes, des efforts constants et coordonnés de la part de tous les pouvoirs publics sont nécessaires. Toutefois, le gouvernement fédéral peut prendre des mesures concrètes qui auront un impact important immédiatement.

4 Statistique Canada, *Les refuges pour les femmes violentées au Canada, 2005/2006* – Catalogue no 85-002-XIE, Vol.27, no 4

5 Statistique Canada, *Les refuges pour les femmes violentées au Canada, 2005/2006* – Catalogue no 85-002-XIE, Vol.27, no 4

6 Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2005*

7 Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2005*

8 L'enquête sociale générale de Statistique Canada comprend une section sur la victimisation, pour laquelle un échantillonnage aléatoire de quelque 24 000 femmes et hommes âgés de 15 ans et plus ont été interrogés sur les violences que leur conjoint de fait ou époux pourrait avoir commises à leur endroit, au cours des cinq ans précédant le sondage.

9 Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2005*

Le caucus féminin est favorable aux options de politique suivantes :

- (1a) La modification des dispositions de la loi sur le divorce concernant la garde des enfants et le droit de visite. À l'heure actuelle, ces décisions sont prises en fonction du principe directeur de l'intérêt supérieur de l'enfant, mais la loi n'explique pas les critères particuliers qui définissent l'intérêt supérieur de l'enfant. La loi fédérale devrait prendre exemple sur l'article 24 de la loi ontarienne portant réforme du droit de l'enfance qui inclut, entre autres dispositions, la prise en compte de la violence familiale dans l'attribution de la garde des enfants.¹⁰
- (1b) L'article 16 (10) de la loi sur le divorce, qui exige actuellement que le parent ayant la garde des enfants soit prêt à assurer des communications maximales entre les enfants et le parent qui a un droit de visite, devrait être soit aboli, soit réécrit afin de protéger les enfants ou leur parent de l'autre parent qui a un droit de visite et qui a été violent par le passé.
- (2) La sensibilisation de la population est surtout la responsabilité des provinces, mais le gouvernement fédéral peut y jouer un rôle. Le caucus féminin propose que, en partenariat avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral mette sur pied une campagne nationale de sensibilisation qui soulignerait l'ampleur du problème et ce qui peut être fait pour l'enrayer.
- (3) À l'heure actuelle, l'aide juridique en matière pénale bénéficie d'un financement ciblé par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Toutefois, il appartient entièrement aux pouvoirs publics provinciaux ou territoriaux de déterminer quelles sommes seront consacrées à l'aide juridique pour le droit familial et les affaires civiles. Ainsi, bien des femmes n'ont pas accès à l'aide juridique pour les affaires de la famille, même lorsqu'elles mettent fin à une relation de violence.

C'est pourquoi le caucus féminin est favorable à l'augmentation du financement fédéral en faveur de l'aide juridique par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux¹¹ afin que les femmes aient accès à une défense juridique nécessaire dans les affaires de droit familial.

10 Article 24 (4) : Lorsque le tribunal évalue l'aptitude d'une personne à agir en tant que père ou mère, il examine si elle a jamais brutalisé son conjoint ou son enfant, le père ou la mère de son enfant ou un autre membre de sa maisonnée.

11 Cette recommandation est appuyée par l'Alliance féministe pour l'action internationale et le Comité de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le logement et le sans-abrisme

Introduction

Le caucus féminin se bat depuis des années pour l'élaboration d'une politique coordonnée en matière de logement et a participé à la création de l'Initiative nationale pour les sans-abri, en 1999. Le caucus féminin se réjouit du succès de ce programme et d'autres mesures fédérales, mais ses membres se rendent compte qu'une approche cohérente à long terme est nécessaire si nous voulons répondre aux besoins fondamentaux des Canadiens en matière de logement.

L'ampleur du problème ne peut laisser indifférent : plus de 4 millions de personnes au Canada ont besoin d'un logement abordable et convenable. Un nombre disproportionné de ces gens sont des femmes autochtones, des femmes âgées célibataires, des mères célibataires et des immigrants récents. Pour ces personnes, la réalité est telle que la majeure partie de leurs revenus est consacrée au logement, ce qui limite leurs moyens de combler d'autres besoins primaires.

Le caucus féminin reconnaît qu'il est impossible de parler de logement pour les femmes sans parler de la pauvreté. Toute solution à l'une des deux questions nécessite que des mesures soient prises pour l'autre. Par exemple, augmenter le nombre de logements abordables serait une bonne mesure, mais sans soutien financier accru, la situation ne s'améliorera pas nécessairement pour les femmes ayant un faible revenu.

Contexte

Les femmes risquent davantage que les hommes de connaître des périodes de faibles revenus et de plonger plus profondément dans la pauvreté. En 2003, environ 1,5 million de femmes adultes vivaient dans la pauvreté.¹²

En 2003, 42 % des familles locataires où le chef était la mère avaient des difficultés à trouver un logement abordable.¹³

En 2003, 72 % des femmes célibataires locataires de plus de 65 ans avaient de la difficulté à payer leur loyer.¹⁴

Les obstacles au logement abordable forcent bien des femmes à endurer des relations de violence physique uniquement pour avoir un toit au-dessus de leur tête et sur celle de leurs enfants. Des études soulignent le lien étroit qui existe entre un logement stable et abordable et la sécurité des femmes et leur participation à la vie économique.

12 Townson, Monica, (août 2005). *Les problématiques de la pauvreté pour les Canadiennes*. 2003 est la date la plus récente pour laquelle l'information est disponible.

13 Statistique Canada, *Les femmes au Canada* (mars 2006)

14 Statistique Canada, *Les femmes au Canada* (mars 2006)

Le sans-abrisme est catastrophique pour la santé physique et mentale des femmes.¹⁵

La mortalité chez les femmes sans abri est 10 fois plus élevée que chez les femmes qui ont un domicile fixe.¹⁶

Entre 6 et 12 % des sans-abri dans les grandes villes canadiennes sont des adolescentes.¹⁷

Souvent, les jeunes filles quittent leur foyer et leur milieu pour échapper à la violence. Par exemple, d'après un sondage mené en 2001 auprès de jeunes filles sans abri en Colombie-Britannique, 87 % d'entre elles avaient été victimes de violences physiques ou sexuelles.¹⁸

Les statistiques sur les refuges et le sans-abrisme ne mesurent pas correctement l'impact du manque de logements convenables sur la vie des femmes et des jeunes filles. Les femmes et les jeunes filles vivent le sans-abrisme de bien des façons : elles vivent sous la menace de violence parce qu'elles n'ont pas d'autres solutions de logement, elles vivent dans des endroits non sécuritaires et malsains, elles font une croix sur des nécessités comme la nourriture, les vêtements et les soins médicaux pour payer le loyer ou l'hypothèque, elles emménagent dans des endroits déjà surpeuplés avec des membres de leur famille ou des amis, elles sont forcées d'accepter l'exploitation sexuelle afin de s'assurer un toit et d'échapper aux dangers liés à la vie dans la rue, et elles perdent la garde de leurs enfants parce qu'elles n'ont pas de logement convenable.¹⁹

La plupart de ces « crises du logement » n'apparaissent pas dans les recensements de sans-abri ni dans les reportages sur le phénomène, mais elles caractérisent de plus en plus la vie des femmes ayant un faible revenu au Canada aujourd'hui.

Options d'orientation

Le caucus libéral national féminin propose qu'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté soit axée sur l'inégalité des femmes en matière de logement repose sur deux principes de base : 1) toute politique en matière de logement doit répondre aux besoins des femmes les plus défavorisées et les plus pauvres au Canada, comme les femmes autochtones, les mères célibataires, les jeunes filles, les immigrantes, les réfugiées, les femmes handicapées et celles qui reçoivent des prestations d'aide sociale ; 2) toute politique en matière de logement doit favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

15 E. Ambrosio, L. Baker, C. Crowe, et K. Hardill, *The Street Health Report*. (Toronto : Street Health, 1992); Kappel Ramji Consulting Group, *Common occurrence: The impact of homelessness on women's health. Phase II: Community based action research final report*. (Toronto : Sistering, A Woman's Place / Brown Books Inc. 2001).

16 Cheung et Hwang (avril 2004), « Risk of death among homeless women: a cohort study and review of the literature », *JAMC*, p.1243.

17 Basé sur les statistiques à l'échelle du Canada compilées dans le document *Où se tourner ? La situation des jeunes femmes sans abri au Canada* (mars 2002)

18 *No Place to Call Home: A profile of Street youth in BC*, 2001

19 Informations fournies par le National Working Group on Women and Housing, 2007

À ce jour, malgré le fait qu'un nombre disproportionné de femmes qui vivent dans la pauvreté et qui ont besoin d'un logement abordable et convenable, aucun programme fédéral ne considère les femmes ayant un faible revenu comme un segment prioritaire de la population. Cela doit changer. En outre, une nouvelle stratégie en matière de logement doit tenir compte d'une analyse des différences entre les sexes et être compatible avec les obligations du Canada en matière de droits humains internationaux.

Le caucus féminin est favorable aux options de politique suivantes :

- (1) Le caucus féminin appuie l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de logement qui inclurait les femmes. L'accès à un logement sûr et abordable est la base sur laquelle reposent d'autres facteurs économiques et sociaux (p. ex. : la santé et l'emploi). Pour les femmes ayant un faible revenu, ce besoin est particulièrement criant, puisqu'une grande partie de leur salaire sera toujours absorbée par leur loyer, qui restera donc déterminant de leur bien-être.
- (2) On laisse souvent entendre que la seule façon d'aider les locataires ayant un faible revenu est de construire de nouveaux logements sociaux. Non seulement la création de nouveaux logements subventionnés est coûteuse, mais seul un petit nombre de ménages dans le besoin en profitent. Bon nombre de femmes qui ont un besoin urgent d'un tel logement ne pourront en trouver un, car elles n'ont pas accès à un logement subventionné.

Une des solutions à ce problème constant serait l'aide au logement personnelle²⁰ qui se base sur le besoin plutôt que sur un logement particulier. Le caractère « personnel » permet aux femmes de choisir où elles veulent habiter, que ce soit plus près de leur famille, des centres d'aide sociale, des écoles, etc. Cela leur permet aussi d'éviter de subir les préjugés qui accompagnent souvent le fait de vivre dans un logement social. Ce changement accroît considérablement le nombre de femmes pouvant recevoir l'assistance dont elles ont besoin pour habiter dans un logement convenable et abordable.

Une aide au logement personnelle comporte bien d'autres avantages. Du point de vue administratif, cette mesure est pratique et l'argent peut être versé directement ou sous forme de crédit d'impôt. Cela élimine l'impact discriminatoire des longues listes d'attente et les autres restrictions liées au logement social. L'un des éléments les plus intéressants de cette mesure est le fait que l'aide au logement personnelle est déterminée par le besoin plutôt que par l'accès à un logement social pour les femmes.

20 L'aide au logement personnelle nationale est un élément fondamental des stratégies en matière de logement dans la plupart des pays industrialisés. L'aide au logement fait partie intégrante de nombreux rapports sur le sans-abrisme au Canada, dont celui de l'ancien ministre fédéral libéral du Logement, Joe Fontana : *Travaux visant un nouveau cadre de référence nationale en matière de logement* (15 juillet 2005). En outre, les propriétaires d'immeubles d'habitation du secteur privé sont favorables à l'aide au logement personnelle (consulter : *Improving Access to Housing for Families in Ontario: A Response to the Ontario Human Rights Commission Discussion Paper: Human Rights and the Family in Ontario*, de la Federation of Rental-housing Providers of Ontario).

Les femmes en milieu rural



Introduction

Les femmes en milieu rural sont confrontées à un ensemble de problèmes différents de ceux que vivent les femmes en milieu urbain. D'après un rapport du Sénat en 2006, les effets de la pauvreté diffèrent selon qu'on soit homme ou femme dans les régions rurales. Chez les femmes, les effets de la pauvreté sont accentués par les problèmes liés au transport, à la garde d'enfants et au travail. Les femmes en région rurale sont également fréquemment prisonnières d'emplois mal rémunérés ou payés au salaire minimum.²¹

Le caucus libéral national féminin pense que les femmes en région rurale ont été trop longtemps laissées pour compte. Les problèmes quotidiens auxquels elles sont confrontées sont souvent oubliés sur le plan politique. Ce document reconnaît le besoin de définir des politiques qui tiennent compte des réalités rurales. Qu'il s'agisse de garde d'enfants d'âge préscolaire, de transport, d'études, de formation ou de services d'interprétation pour les immigrantes, il est temps de défendre les intérêts des 20 % de femmes qui vivent en région rurale.²²

Contexte

Selon le recensement de 2006, le Canada compte 32 millions d'habitants dont 6 262 154, soit moins de un Canadien sur cinq, vivent en milieu rural et dans les zones éloignées du pays.²³

La population du Canada dans les petites localités et les régions rurales s'est accrue de seulement 1 % entre 2001 et 2006, après avoir baissé de 0,4 % au cours de la période précédente.²⁴ En outre, les zones rurales qui se situent près des centres urbains ont connu une croissance de 4,7 % plus rapide que les plus éloignées, dont la croissance a plutôt régressé de 0,1 %.²⁵

Ce ne sont pas toutes les femmes qui vivent dans une exploitation agricole. En effet, la plus grande partie des femmes qui vivent en milieu rural (17 %) ne vivent pas dans une exploitation agricole. C'est le cas de 2 % d'entre elles.²⁶

21 *Comprendre l'exode : Lutte contre la pauvreté rurale*, rapport intermédiaire du Comité permanent sénatorial de l'agriculture et des forêts, décembre 2006

22 Statistique Canada, *Les femmes au Canada : Un rapport statistique fondé sur le sexe* (2005)

23 Statistique Canada, recensement de 2006, (2006)

24 Statistique Canada, recensement de 2006, (2006)

25 Statistique Canada, recensement de 2006, (2006)

26 Statistique Canada, *Les femmes au Canada : Un rapport statistique fondé sur le sexe* (2005)

Options d'orientation

Le caucus féminin est favorable aux options de politique suivantes :

- (1) Les femmes en milieu rural mentionnent souvent les obstacles auxquels elles font face, et que les femmes vivant en milieu urbain n'ont pas à surmonter. Les femmes en région rurale n'ont souvent pas accès aux services sociaux, à l'éducation, aux emplois bien rémunérés et aux services de santé. La pauvreté en région rurale semble invisible. Les pauvres en région rurale ne se réunissent pas au centre-ville. Ils font rarement la queue devant les foyers d'accueil pour les sans-abri parce qu'il n'y a presque pas de foyers de ce genre. Ils vont rarement au bureau local d'assurance-emploi parce que celui-ci a été fermé.

En outre, peu de recherches sont menées sur la pauvreté en milieu rural. À quelques exceptions près, les chercheurs se sont souciés d'étudier et de mettre en évidence les difficultés auxquelles sont confrontées les pauvres des régions urbaines.²⁷ Il est temps de faire la lumière sur les problèmes dont souffrent les femmes et leur famille qui vivent et travaillent en région rurale ou reculée au Canada.

Le caucus libéral féminin souscrit à la création d'un groupe de travail qui ira aux quatre coins du pays pour rencontrer des organisations et des femmes des zones rurales du Canada et discuter avec elles de leurs préoccupations et de leurs priorités.

- (2) Le caucus se rend compte de l'importance de la mise sur pied d'un système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants auquel les familles en région rurale auront accès. L'accès à des garderies réglementées et abordables peut contribuer à enrayer la pauvreté en donnant le temps aux femmes de s'instruire ou de se perfectionner dans le but de retourner au travail. Dans les localités agricoles, de nombreuses femmes travaillent hors de la ferme pour compléter le revenu agricole, ou bien elles contribuent largement au travail de la ferme. La garde d'enfants est une nécessité et non pas un choix pour la plupart des familles en milieu rural.²⁸ Les services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants peuvent aussi être sources d'emplois en milieu rural.

La protection des enfants est aussi prise en considération. De 1990 à 2000, 115 enfants de 0 à 6 ans sont morts dans des accidents en milieu agricole, et 1 849 enfants âgés de 0 à 14 ans ont été hospitalisés pour cause de blessures survenues en milieu de travail agricole.²⁹

27 *Comprendre l'exode : Lutte contre la pauvreté rurale*, rapport intérimaire du Comité permanent sénatorial de l'agriculture et des forêts, décembre 2006

28 *Rural Child Care – We're worth it: Strategic Directions For Moving Ahead on a National Child Care Strategy for Rural, Remote and Northern Communities*, document rédigé par Rural Voices et par Child Care Advocacy Association of Canada (February 2005)
http://ruralvoices.cimnet.ca/cim/dbf/Rural_Remote_Northern_1.doc?im_id=4968&si_id=86

29 *Rural Child Care – We're worth it: Strategic Directions For Moving Ahead on a National Child Care Strategy for Rural, Remote and Northern Communities*, Discussion Paper from Rural Voices and the Child Care

Procurer des services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants est plus complexe dans les régions rurales. Cela est dû aux coûts de transport élevés et à d'autres problèmes d'infrastructure. Les zones rurales ne bénéficient pas du luxe des populations denses qui vivent concentrées sur un petit territoire.

Le défi est de fournir un service de qualité supérieure aux familles qui vivent dans les régions peu peuplées du pays. Le recours à un modèle intégré est une option. Cette approche a été recommandée lors des consultations concernant l'Initiative des places en garderie tenues par le ministère fédéral des Ressources humaines et du développement social en 2006. On reconnaît généralement qu'un modèle central était le moyen de répondre aux besoins des familles, particulièrement celles qui vivent en région rurale ou reculée. Plusieurs juridictions ont développé des types de modèles qui offrent de nombreux services aux familles dans un lieu centralisé.³⁰

Le caucus libéral féminin réaffirme son attachement aux options politiques proposées dans le volume 1 du *Livre rose*, qui prévoient un système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants aux quatre coins du pays. Cela inclut le respect des accords bilatéraux que le gouvernement libéral précédent avait signés avec les provinces et territoires, le relèvement des crédits destinés aux services de garde d'enfants, qui seraient portés à 1 % du produit intérieur brut (PIB), l'affectation des 1 200 dollars annuels de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) à la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), le versement au conjoint à la maison du crédit pour conjoint ou conjointe.

Le caucus libéral féminin veut s'assurer qu'un nouveau système national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants sera accessible aux familles en milieu rural. Par conséquent, il adopte, comme partie intégrante de son engagement, les dispositions qui reposent sur les forces existantes des collectivités pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les familles en milieu rural.

Advocacy Association of Canada (February 2005)

http://ruralvoices.cimnet.ca/cim/dbf/Rural_Remote_Northern_1.doc?im_id=4968&si_id=86

30 *Résumé des consultations sur l'Initiative sur les places en garderie 2006*, site Internet de Ressources humaines et développement social Canada

Les femmes autochtones

Introduction

Le caucus libéral national féminin reconnaît que de nombreuses femmes autochtones sont confrontées à divers problèmes particuliers tels que le racisme, la violence sexuelle, l'extrême pauvreté, le manque de logement adéquat et les problèmes de santé chroniques. Selon les statistiques, les femmes autochtones accusent un retard par rapport à leurs concitoyennes non autochtones.

La situation lamentable des femmes autochtones est mondiale. En 2003, le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer les conditions de vie des femmes autochtones. Il a déclaré être véritablement préoccupé par la discrimination systématique et persistante que subissent les femmes autochtones dans tous les aspects de leur vie. Le comité également exprimé ses préoccupations quant au grand nombre de femmes autochtones qui occupent des emplois mal rémunérés nécessitant moins de qualifications, quant au fait qu'un pourcentage élevé de ces femmes n'ont pas terminé leurs études secondaires et qu'elles sont nombreuses à subir des violences conjugales.³¹

Contexte

Il y a moins d'un demi-million de femmes autochtones au Canada, et 28 % seulement d'entre elles vivent dans les réserves.³²

L'espérance de vie des femmes autochtones est de 76,8 ans, contre 82 ans pour les femmes non autochtones.³³

Les femmes autochtones sont trois fois plus susceptibles de subir des violences conjugales que leurs concitoyennes non autochtones. En 2004, 24 % des femmes autochtones ont rapporté avoir été victimes d'une forme de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, comparativement à 7 % chez les femmes non autochtones.³⁴

En 2004, 41 % des femmes autochtones victimes de violences ont affirmé avoir été battues, étranglées, agressées sexuellement, menacées ou blessées par une arme à feu ou une arme blanche. En comparaison, 27 % des femmes non autochtones ont rapporté ce genre de violences.³⁵

31 Rapport du Comité de l'élimination de la discrimination de la discrimination à l'égard des femmes, compte rendu de la 58^e session de l'assemblée générale

32 Statistique Canada, *Les femmes au Canada* 2006

33 Statistique Canada, *Les femmes au Canada* 2006

34 Statistique Canada, *Les femmes au Canada* 2006

35 Statistique Canada, *Les femmes au Canada* 2006

Le revenu annuel moyen des femmes autochtones est de 13 300 dollars contre 18 200 dollars pour les hommes autochtones et 19 350 dollars pour les femmes non autochtones.³⁶

En 2001, 17 % des femmes autochtones étaient sans emploi ; le taux de chômage chez les femmes non autochtones était de 7 %.³⁷

Les femmes autochtones courent plus de risques que les hommes autochtones d'être prisonnières d'emplois mal rémunérés. Et du fait de la loi sur les Indiens, toujours en vigueur, elles sont confrontées aux problèmes d'insécurité liés au logement, d'accès aux services et aux violences aussi bien dans les réserves qu'en dehors.³⁸

Les problèmes auxquels sont confrontées les femmes autochtones sont liés à ceux de leurs enfants. Un nombre disproportionné d'enfants autochtones bénéficie d'aide sociale à l'enfance. Moins de 5 % des enfants au Canada sont autochtones. Cependant, ils constituent environ 40 % du nombre total d'enfants pris en charge.³⁹

Les chiffres ne montrent aucun signe d'amélioration. En Colombie-Britannique, les enfants autochtones représentaient 37 % des enfants pris en charge par les organismes de protection de la jeunesse en 2000. En 2005, ce pourcentage s'élevait à 50 %.⁴⁰ Il faut absolument remédier au problème des trop nombreux enfants autochtones pris en charge par l'aide sociale.

Le 23 février 2007, l'Assemblée des Premières Nations et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada ont porté plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne au sujet du manque de financement en faveur du bien-être des enfants autochtones. Le chef national, Phil Fontaine, a déclaré ce qui suit : « Il y a plus de 27 000 enfants des Premières Nations sous la tutelle de l'État. Il s'agit d'une honte nationale qui nécessite l'attention immédiate et sérieuse de tous les pouvoirs publics pour être réglée. »



36 Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF), *Feuillelet d'information sur les femmes et la pauvreté* (2003)

37 Statistique Canada, *Les femmes au Canada 2006*

38 Institut Canadien de recherches sur les femmes (ICREF), *Feuillelet d'information sur les femmes et la pauvreté* (2003)

39 Rapports du Conseil national du bien-être social, *Agissons maintenant pour les enfants et les jeunes métis, inuits et des Premières Nations*, vol. 127, 2007

40 Rapports du Conseil national du bien-être social, *Agissons maintenant pour les enfants et les jeunes métis, inuits et des Premières Nations*, vol. 127, 2007

Options d'orientation

L'Accord de Kelowna, une initiative de l'ancien gouvernement libéral, était une innovation et un effort sérieux visant à améliorer la qualité de vie des Autochtones, particulièrement celle des femmes. Un des principes de base était de travailler en collaboration avec les femmes des Premières Nations, inuites et métisses pour répondre à leurs besoins en les invitant participer à l'élaboration de politiques et de programmes qui tiennent compte de leur culture. Malheureusement, le gouvernement conservateur, en accédant au pouvoir en janvier 2006, a refusé d'appliquer l'Accord de Kelowna. Les membres du caucus féminin demeurent attachés aux principes de l'Accord de Kelowna.

Pour pouvoir prendre la place qui leur revient dans la société canadienne, les femmes autochtones doivent être égales aux hommes devant la loi au même titre que les non Autochtones, et leur niveau de vie doit s'améliorer.

Un des principaux problèmes des femmes autochtones et de leur famille est qu'elles relèvent d'une juridiction différente de celle des autres Canadiens. Une des conséquences de ce fait est que les femmes autochtones et leur famille n'ont pas accès au même niveau de financement pour les programmes et les services que les autres Canadiens. C'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit du bien-être des enfants, de l'éducation et des services de santé. Il est important de prendre cette réalité en compte dans l'élaboration de toute politique de développement.

Le caucus féminin souscrit aux options politiques suivantes :

- (1) Le caucus féminin réaffirme son attachement aux engagements du *Livre rose*, volume I, qui recommande de relever les ressources financières accordées aux organisations de femmes autochtones au même niveau que celles destinées aux organisations des hommes autochtones. Cette recommandation est l'une des nombreuses propositions présentées au Canada par le Comité d'experts des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.
- (2a) Afin de remédier au problème, qui s'aggrave, des enfants autochtones sous la tutelle de l'État, le caucus féminin recommande d'adopter la stratégie proposée par le Conseil national du bien-être social. Selon cet organisme, les Autochtones sont les mieux placés pour prendre des décisions au sujet des enfants et des jeunes autochtones. Pour ce faire, il faut des services de garde d'enfants qui soient bien financés, gérés par les Autochtones et axés sur leur culture.⁴¹
- (2b) En outre, le caucus féminin recommande que le gouvernement fédéral adopte le principe de Jordan pour régler rapidement les problèmes de compétences afin que le bien-être de l'enfant soit la priorité.

41 Rapports du Conseil national du bien-être social, *Agissons maintenant pour les enfants et les jeunes métis, inuits et des Premières Nations*, vol. 127, 2007

Jordan était un jeune Autochtone du Manitoba qui souffrait de nombreux problèmes de santé congénitaux. Il est mort à l'hôpital pendant que les pouvoirs publics se préoccupaient de savoir qui devait prendre en charge les frais médicaux liés à son placement dans un établissement pédiatrique.

Selon le principe de Jordan, la juridiction qui fait les premières démarches devrait payer, la responsabilité étant déterminée plus tard. Dans les cas où il y a un différend à propos de la première juridiction impliquée, l'État fédéral couvrirait les frais des services nécessaires et se ferait rembourser plus tard.

- (3) Le caucus féminin croit que la meilleure manière d'éliminer la violence faite aux femmes autochtones est de mettre en œuvre une stratégie nationale de prévention de la violence pour les Autochtones. Cette stratégie permettrait d'avoir une certaine souplesse dans les politiques, les mesures et le financement. Elle serait globale et axée sur la culture en plus de prévoir des services pour les victimes, les agresseurs et leur famille. Elle réglerait aussi les différends entourant les juridictions, qui affectent les femmes des Premières Nations et inuites.

Les immigrantes et les réfugiées

Introduction

Le caucus libéral féminin reconnaît que les immigrantes et les réfugiées font face à des obstacles complexes dans leur adaptation à la société canadienne. Elles doivent composer avec une multitude de difficultés sociales, culturelles ainsi qu'en matière de scolarité, et sont souvent victimes de discrimination raciale ou ethnique. Leurs compétences et leurs qualifications sont souvent méconnues ou sous-évaluées sur le marché du travail. Pour améliorer la société canadienne, nous devons nous intéresser aux obstacles complexes qui jalonnent le parcours des immigrantes et des réfugiées qui tentent de s'adapter au mode de vie canadien.

Contexte

En 2001, 2,8 millions de femmes nées à l'étranger vivaient au Canada, soit près de 19 % de la population féminine totale.⁴²

Plus de 2,5 millions de Canadiennes, soit 18 % de la population totale, avaient une langue maternelle autre que le français ou l'anglais.⁴³

Les femmes immigrantes sont plus nombreuses (9 %) que les hommes (5 %) à ne parler ni le français ni l'anglais, ce qui limite leurs moyens de participer pleinement à la vie de la société canadienne.⁴⁴

Sur le nombre total de réfugiés dans notre pays, soit 156 955 personnes, 37 253 sont des femmes.⁴⁵

La plupart des femmes qui immigrent au Canada viennent avec leur famille. De toutes les femmes nées à l'étranger qui ont immigré au Canada entre 1994 et 2003, 36 % faisaient partie de la classe des immigrants indépendants, et 37 % sont arrivées en tant qu'épouse ou dépendante d'un immigrant de la catégorie économique.⁴⁶

En 2005, le nombre d'hommes admis à titre d'immigrants de la catégorie économique était plus de deux fois supérieur au nombre de femmes admises dans la même catégorie, soit 42 253 hommes contre 19 361 femmes.⁴⁷

42 Statistique Canada, *Les femmes au Canada*, (mars 2006)

43 Statistique Canada, *Les femmes au Canada*, (mars 2006)

44 CRIAW, *Immigrant and refugee women fact sheet*, (No 5-2003)

45 Citoyenneté et Immigration Canada « Faits et Chiffres 2006, aperçu de l'immigration »

46 Statistique Canada, *Les femmes au Canada*, (mars 2006)

Le taux de chômage est relativement élevé parmi les immigrantes. En 2001, 8,1 % de toute la main-d'œuvre féminine née à l'étranger étaient sans emploi, contre 7 % de la main-d'œuvre féminine née au Canada.⁴⁸

Un nombre important d'immigrantes ont un revenu inférieur au seuil de bas revenus de Statistique Canada. En 2000, 23 % des femmes nées à l'étranger avaient des revenus faibles, contre seulement 16 % de leurs compatriotes nées au Canada.⁴⁹

En 2001, 46 % des immigrantes sur le marché du travail occupaient un emploi administratif, de bureau, de vente ou de prestation de service. Or, seuls 22 % des hommes immigrants avaient un emploi dans ces domaines.⁵⁰

Les femmes nées à l'étranger sont plus nombreuses à avoir obtenu un diplôme universitaire. En 2001, 18 % des femmes immigrantes avaient un tel diplôme, contre seulement 14 % de leurs compatriotes nées au Canada.⁵¹

Options d'orientation

Le caucus féminin souscrit aux options politiques suivantes :

- (1) Le caucus féminin renouvelle sa recommandation au gouvernement, formulée dans le *Livre rose*, volume I, de faciliter l'accès des immigrantes à des cours de langue, à des formations professionnelles, à une aide au perfectionnement et au retour à l'emploi adaptée à leur profession.
- (2) De plus, le caucus féminin rappelle que, comme les autres Canadiennes, les immigrantes et les réfugiées ont besoin d'accéder à des services de garde d'enfants et d'éducation préscolaire abordables, comme indiqué dans le *Livre rose*, volume I.
- (3) Le caucus féminin est favorable au changement de particulier à l'employeur à particulier au secteur du permis de travail dans le cadre du Programme concernant les aides familiaux résidents. Ce programme permet aux travailleurs arrivant de l'étranger de prendre soin d'enfants, de personnes âgées et handicapées. Il permet également à quelque 3 000 à 5 000 aidants de travailler au Canada chaque année.⁵² L'une des grandes préoccupations à propos de ce programme est que le permis de travail ne s'applique qu'à un employeur donné, ce qui rend l'aidant dépendant de cet employeur pour son travail, son logement et son statut d'immigrant. Cela crée une dynamique d'inégalité du pouvoir qui

47 Citoyenneté et Immigration Canada, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, 2006.

48 Statistique Canada, *Les femmes au Canada*, (mars 2006)

49 Statistique Canada, *Les femmes au Canada*, (mars 2006)

50 Statistique Canada, *Les femmes au Canada*, (mars 2006)

51 Statistique Canada, *Les femmes au Canada*, (mars 2006)

52 Citoyenneté et Immigration Canada (2005), *Rapport de la table ronde nationale sur le Programme d'aides familiaux résidents*

empêche les femmes de se défendre lorsque leurs droits sont violés. Le changement touchant le permis de travail restreindrait toujours les aidants à un travail au domicile d'un particulier, mais lui donnerait la souplesse voulue pour changer d'employeur si nécessaire.⁵³

- (4) Le caucus féminin est favorable à l'élimination des frais administratifs pour les réfugiés. Actuellement, des frais de dossier sont exigés pour toute demande de résidence permanente. Par exemple, une famille de quatre réfugiés devrait payer 1 400 dollars, soit plus que la paie d'un mois de travail au salaire minimum.⁵⁴ De nombreux réfugiés viennent des régions les plus pauvres du monde, et n'ont que peu, voire pas du tout, d'économies.

53 La Fondation Maytree, énoncé de politique, *Le Programme d'aides familiaux résidents*, juillet 2007

54 Les frais de dossier s'élèvent à 550 dollars pour le demandeur principal, 550 dollars pour les membres de la famille âgés de 22 ans ou plus, 550 dollars pour les membres d'une même famille âgés de moins de 22 ans qui ne sont pas mariés ni conjoints de fait, et 150 dollars pour les membres de la famille âgés de moins de 22 ans. Les demandeurs principaux mineurs, dont certains sont orphelins, doivent aussi s'acquitter des frais de 550 dollars.

LE LIVRE ROSE :

Orientations générales pour l'avenir du Canada, volume I

Résumé

Le *Livre rose* fait fond sur le travail accompli depuis des années par les parlementaires libérales avec la collaboration de nombreuses associations de femmes partout au pays. On y trouve une liste d'orientations politiques prioritaires concernant les problèmes les plus graves auxquels sont confrontées les Canadiennes et leur famille. Les membres du caucus libéral féminin appuient fermement les mesures proposées dans ce document.

À l'époque où le volume I du Livre rose a été publié, le caucus libéral féminin a aussi pensé qu'il était nécessaire de s'exprimer sur les compressions budgétaires imposées à Condition féminine Canada et sur l'annulation du Programme de contestation judiciaire. Les parlementaires libérales appellent de leurs vœux la restauration des crédits supprimés et du plein financement du Programme de contestation judiciaire, ainsi que l'annulation des modifications faites aux missions de Condition féminine Canada.

Les membres du caucus féminin ont conscience de la complexité du problème de la pauvreté des femmes, et en tant que parlementaires, elles doivent constamment trouver un équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible. Après des débats approfondis, le caucus libéral féminin a décidé de centrer ses activités sur une stratégie fédérale de réduction de la pauvreté axées sur les services de garde d'enfants et d'éducation préscolaire, la réforme de la sécurité du revenu et l'assurance-emploi.

(1) **Services de garde d'enfants et d'éducation préscolaire**

Le plan libéral pour l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants doit demeurer un élément central de tout programme électoral libéral. Le caucus libéral féminin recommande qu'un nouveau gouvernement libéral honore les accords bilatéraux conclus avec les provinces pour mettre en place un système national de garderies et d'éducation préscolaire et qu'il réaffecte à la Prestation fiscale canadienne pour enfants les 1 200 dollars annuels par famille consentis par les conservateurs. Le caucus libéral féminin recommande aussi qu'un nouveau gouvernement libéral fasse en sorte que le crédit pour conjoint soit versé directement au conjoint qui reste à la maison.



(2) **Réforme de la sécurité du revenu**

Équité salariale : Les inégalités de salaire sont lourdes de conséquences pour les femmes et leur famille. Le caucus libéral féminin propose donc qu'un nouveau gouvernement libéral mette en œuvre une législation proactive sur l'équité salariale, comme l'a recommandé le groupe de travail sur l'équité salariale en 2004.

Initiatives en faveur des femmes âgées : Le caucus libéral féminin propose que les personnes âgées puissent percevoir un revenu complémentaire sans que cela affecte le montant de leurs prestations de retraite, que le formulaire de demande du supplément de revenu garanti soit éliminé, et que le supplément de revenu garanti soit réparti entre les conjoints proportionnellement aux revenus de chacun. Enfin, il recommande qu'un nouveau gouvernement libéral collabore avec les provinces pour lever la limite de rétroactivité du Régime de pensions du Canada, qui est de 11 mois.

Aidants naturels : Sur cette question importante, le caucus libéral féminin propose qu'un nouveau gouvernement libéral consacre 1 milliard de dollars sur cinq ans à la définition d'un plan national pour l'aide à domicile et, à plus long terme, qu'il étende la disposition d'exception du Régime de pensions du Canada aux aidants naturels non salariés. Cette mesure réglera la question de la sécurité économique future de ceux qui quittent le marché du travail pour s'occuper d'un proche.

(3) **Assurance-emploi**

Prestations parentales et maternelles élargies : Le caucus libéral féminin propose qu'un nouveau gouvernement libéral suive le modèle québécois et entame des négociations avec les provinces et les territoires pour envisager un meilleur programme de prestations parentales.

Membres du caucus libéral national féminin

L'hon. Belinda Stronach, C.P., présidente

L'hon. Diane Marleau, C.P., vice-présidente

M^{me} Susan Kadis, trésorière

Députés

L'hon. Sue Barnes, C.P.
M^{me} Colleen Beaumier
L'hon. Carolyn Bennett, C.P.
M^{me} Bonnie Brown
L'hon. Brenda Chamberlain, C.P.
L'hon. Irwin Cotler (membre honoraire)
M^{me} Ruby Dhalla
M^{me} Raymonde Folco
L'hon. Hedy Fry, C.P.
L'hon. Albina Guarnieri, C.P.
L'hon. Marlene Jennings, C.P.
M^{me} Nancy Karetak-Lindell
M^{me} Tina Keeper
L'hon. Maria Minna, C.P.
L'hon. Anita Neville, C.P.
M^{me} Yasmin Ratansi
L'hon. Karen Redman, C.P.
L'hon. Lucienne Robillard, C.P.
L'hon. Judy Sgro, C.P.

Sénatrices

L'hon. Lise Bacon
L'hon. Catherine S. Callbeck
L'hon. Sharon Carstairs, C.P.
L'hon. Maria Chaput
L'hon. Joan Cook
L'hon. Jane Cordy
L'hon. Joyce Fairbairn, C.P.
L'hon. Joan Fraser
L'hon. Céline Hervieux-Payette, C.P.
L'hon. Elizabeth Hubley
L'hon. Mobina S.B. Jaffer, C.R.
L'hon. Rose-Marie Losier-Cool
M^{me} Sandra M. Lovelace Nicholas
L'hon. Pana Merchant
L'hon. Lorna Milne
L'hon. Lucie Pépin
L'hon. Marie-P. Poulin
L'hon. Vivienne Poy
L'hon. Pierrette Ringuette
M^{me} Claudette Tardif
L'hon. Marilyn Trenholme Counsell



www.liberal.ca